



Luxembourg, le 30 septembre 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets d'adresser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil concernant la mise en œuvre du protocole d'entente signé le 5 juin 2025 entre le Gouvernement et la FEDAS.

Ce protocole d'entente prévoit l'élaboration d'un programme de travail commun visant notamment l'harmonisation des conventions, la gouvernance financière et la digitalisation des procédures administratives. Il établit également la création de cinq groupes de travail thématiques. L'un des chantiers majeurs identifiés concerne l'harmonisation des quelque 90 conventions existantes, afin de réduire la complexité et de renforcer la transparence.

Selon le calendrier annexé au protocole, une première phase a consisté en la création des groupes de travail. La deuxième phase, actuellement en cours, vise à l'élaboration par chacun de ces groupes d'un plan d'action assorti d'une fiche financière. Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes au ministre:

- 1. Où en est l'avancement concret de la mise en œuvre du protocole d'entente, notamment en ce qui concerne la constitution des groupes de travail et le démarrage de leurs activités ?**
- 2. Quelle est la composition précise des groupes de travail et du comité de pilotage, et selon quels critères leurs membres ont-ils été désignés ?**
- 3. Un programme de travail, assorti d'un calendrier et de fiches financières pour chaque groupe de travail, a-t-il déjà été élaboré et validé ? Dans l'affirmative, quelles en sont les grandes lignes ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Djuna BERNARD
Députée



Réponse du ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, du ministre des Finances, du ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, de la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, du ministre du Travail, de la ministre de la Justice et de la ministre de l'Egalité des genres et de la Diversité à la question parlementaire n°2968 de l'honorable députée Djuna Bernard concernant la mise en œuvre du protocole d'entente signé le 5 juin 2025 entre le Gouvernement et la FEDAS.

1. Où en est l'avancement concret de la mise en œuvre du protocole d'entente, notamment en ce qui concerne la constitution des groupes de travail et le démarrage de leurs activités ?
2. Quelle est la composition précise des groupes de travail et du comité de pilotage, et selon quels critères leurs membres ont-ils été désignés ?
3. Un programme de travail, assorti d'un calendrier et de fiches financières pour chaque groupe de travail, a-t-il déjà été élaboré et validé ? Dans l'affirmative, quelles en sont les grandes lignes ?

Les cinq groupes de travail prévus par le protocole d'entente ont été constitués avec des représentants désignés par les ministères signataires ainsi que par la FEDAS. Chaque partie a nommé les personnes qu'elle estimait compétentes pour mener à bien les missions spécifiques confiées aux groupes de travail.

Il convient de préciser que la composition des groupes de travail reste évolutive. En fonction des besoins identifiés, il leur est possible de faire appel à des intervenants supplémentaires.

Le comité de pilotage a été formé selon les mêmes principes, à la différence près que le protocole d'entente prévoit explicitement la désignation de sept représentants par chacune des deux parties, à savoir l'État et la FEDAS.

Le tableau ci-dessous présente la composition des groupes de travail et du comité de pilotage, répartie entre les représentants de l'État¹ et ceux de la FEDAS :

¹ Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) / Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité (MEGA) / Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil (MFSVA) / Ministère des Finances – Inspection générale des finances (MFIN-IGF) / Ministère de la Justice (MJUST) / Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S) / Ministère du Travail (MT)



Comité de pilotage
• Présidence et secrétariat assurés par le MFSVA • 7 représentants Etat (MENJE / MEGA / MFSVA / MFIN-IGF / MJUST / M3S / MT) • 7 représentants FEDAS
Groupe de travail 1 : Gouvernance financière - Opposabilité des frais - Financement CCT-SAS – Avances
• Présidence assurée par le MENJE, secrétariat assuré par le MFSVA <u>Membres effectifs (y inclus présidence et secrétariat)</u> • 9 représentants Etat (3 MENJE / 1 MEGA / 2 MFSVA / 1 MFIN-IGF / 1 M3S / 1 MT) • 10 représentants FEDAS <u>Membres suppléants</u> • 3 représentants Etat (1 MFIN-IGF / 2 MT) • 2 représentants FEDAS
Groupe de travail 2 : Gouvernance financière – Financement et contrôle
• Présidence assurée par le MFSVA, secrétariat assuré par le MENJE <u>Membres effectifs (y inclus présidence et secrétariat)</u> • 8 représentants Etat (3 MENJE / 1 MEGA / 1 MFSVA / 1 MFIN-IGF / 1 M3S / 1 MT) • 8 représentants FEDAS <u>Membres suppléants</u> • 2 représentants Etat (1 MFIN-IGF / 1 MT) • 2 représentants FEDAS
Groupe de travail 3 : Gouvernance financière - Digitalisation
• Présidence et secrétariat assurés par le MFSVA <u>Membres effectifs (y inclus présidence et secrétariat)</u> • 8 représentants Etat (2 MENJE / 1 MEGA / 2 MFSVA / 1 MFIN-IGF / 1 M3S / 1 MT)



- 7 représentants FEDAS

Membres suppléants

- 4 représentants Etat (2 M3S / 1 MFIN-IGF / 1 MT)
- 1 représentant FEDAS

Groupe de travail 4 : Harmonisation

- Présidence et secrétariat assurés par le MENJE

Membres effectifs (y inclus présidence et secrétariat)

- 9 représentants Etat (4 MENJE / 1 MEGA / 1 MFSVA / 1 MFIN-IGF / 1 M3S / 1 MT)
- 8 représentants FEDAS

Membres suppléants

- 3 représentants Etat (1 MFIN-IGF / 1 MEGA / 1 MT)
- 2 représentants FEDAS

Groupe de travail 5 : Règles de gouvernance - Dialogue structuré

- Présidence assurée par le MJUST et le MT, secrétariat assuré par le MJUST

Membres effectifs (y inclus présidence et secrétariat)

- 10 représentants Etat (3 MENJE / 1 MEGA / 1 MFSVA / 1 MFIN-IGF / 2 MJUST / 1 M3S / 1 MT)
- 12 représentants FEDAS

Membres suppléants

- 1 représentant Etat (MFIN-IGF)
- 4 représentants FEDAS



Les groupes de travail ont d'ores et déjà entamé leurs activités et s'attèlent actuellement à l'élaboration de leurs programmes de travail. Ces derniers, dont la finalisation est prévue dans les prochains mois, aborderont notamment les missions spécifiques définies dans le protocole d'entente.

Luxembourg, le 31 octobre 2025

Le ministre de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil

(s.) Max Hahn